

LOGEMENTS BTS

Année Scolaire 2017/2018



**Saint Jacques
de Compostelle**

Groupe scolaire privé catholique
Sous contrat d'association avec l'État

**GROUPE SCOLAIRE
SAINT JACQUES DE
COMPOSTELLE**

32 Rue Paul Lahargou
40100 DAX

Service Économat :
Mme ZUNZUNEGUI
Attachée de gestion

Tél. 05.58.56.30.58

Courriel :

gestion@sjdc-dax.fr

**TARIFS MENSUELS SUR 10 MOIS
DE SEPTEMBRE A JUIN**

	ELEVE BTS
Tarif mensuel (Charges comprises) Appartement meublé	2400,00 € pour l'année scolaire 240 € / mois (lissé sur 10 mois. Septembre à juin)

AMENAGEMENT SUR 10 MOIS

Date de début : 1er Septembre 2017

Date de fin : 30 juin 2018

CAUTION

La caution demandée s'élève à 1 mois d'hébergement soit : 240,00 €
(Chèque à remettre le jour de l'installation)

ETAT DES LIEUX

Il sera établi un état des lieux, contradictoirement entre les parties soussignées, à la prise de possession de l'appartement et à sa sortie.

MOBILIERS ET EQUIPEMENTS

Une liste des meubles, objets mobiliers, articles ménagers, ustensiles de cuisine, vaisselle, linge de maison, mis à disposition du locataire sera remise à l'entrée dans les lieux. L'élève de BTS ne devra employer ceux-ci qu'à l'usage pour lequel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent ; en aucun cas il ne pourra les transporter ou les utiliser en un autre endroit. Il devra s'en servir d'une manière normale afin d'éviter une détérioration prématurée.

DUREE

L'appartement est mis en location du 1er septembre au 30 juin.

L'étudiant souhaitant quitter le logement avant cette date sera tenu d'en régler le montant défini soit 2400 € pour l'année scolaire.

Si l'élève de BTS n'est plus scolarisé dans l'établissement il ne pourra plus bénéficier de l'appartement.

PAIEMENT

Le paiement de l'hébergement s'effectuera avec le reste de la facturation. (Confère règlement comptable que vous avez reçu). Nous rappelons que la location de l'appartement est de **septembre à juin**. Le paiement est étalé comme le reste de la facturation sur 10 mois soit de septembre à juin.

Vous recevrez en début d'année la facture annuelle des frais scolaires, de la demi-pension pour les repas du midi si vous avez choisi l'option demi-pension et de l'appartement.

OPTION

Les occupants des appartements auront la possibilité de dîner au self s'ils le souhaitent à condition de :

- S'inscrire le matin auprès de la vie scolaire avant 9h30.
- Créditer la carte de cantine pour régler le repas. (coût du repas : 5,50 €). Les repas sont à acheter à l'avance auprès de Mme Zunzunégui attachée de gestion.

Signatures des représentants légaux :

Signature de l'étudiant :